

Focus Prévoyance

Juillet/Août
2020

Thème principal Les taux d'intérêt du 2^e pilier **Comparaison international** Un besoin d'agir a été identifié
Questions Puis-je placer le libre-passage dans une assurance-vie? **News** Informations et actualités **L'écureuil** respire enfin ...



Claudio Zemp
Rédacteur de «Focus Prévoyance»

Tout savoir sur les taux d'intérêt

Combien de taux d'intérêt connaissiez-vous en lien avec le 2^e pilier lorsque vous avez commencé à vous intéresser à la prévoyance? Probablement le taux de conversion. Les 6.8% représentent la promesse de prestations centrale pour les rentes LPP. Et ce depuis 2014.

Mais en réalité, il existe de nombreux autres taux d'intérêt dans chaque caisse de pension – nous les examinons de plus près dans ce numéro: taux implicites, surobligatoires, techniques. Ils ont tous un point commun: ils baissent, baissent et baissent encore. La pression sur le niveau des taux d'intérêt semble être une variable physique.

Mais les intérêts ne tombent pas du ciel. Même les taux d'intérêt négatifs, qui pourraient être tenus pour responsables de tout ce qui est néfaste, sont des variables de la politique économique. Et ce n'est ni la gravité ni la main invisible des marchés qui les font chuter. Et parfois ils remontent. Mais une chose est sûre: nul besoin d'être un génie des chiffres pour s'y retrouver dans la jungle des taux d'intérêt de la prévoyance professionnelle.

Thème principal

Les taux d'intérêt du 2^e pilier

Financée par la capitalisation, la prévoyance professionnelle dépend de nombreux taux d'intérêt. Le Conseil de fondation a la responsabilité de fixer la plupart des taux essentiels pour une caisse de pension.



Geneviève Brunet
Correspondante en Suisse romande

Taux de rémunération de l'épargne des assurés actifs

Le taux de rémunération annuel des comptes épargne des plans de prévoyance assurant une couverture minimale LPP – dit taux minimal – est fixé par le Conseil fédéral sur recommandation de la Commission LPP. Pour l'année 2020, il est de 1%. Dans les caisses de pension enveloppantes assurant plus que le minimum LPP, c'est le Conseil de fondation qui détermine chaque année l'intérêt à créditer sur le capital vieillesse des assurés actifs. Ce taux peut être supérieur au taux minimum LPP ou inférieur, pour autant que les prestations minimales LPP restent garanties pour chaque assuré.

Les taux d'intérêts crédités au fil des années sur l'avoir de vieillesse d'un assuré ont une influence déterminante sur le montant du capital vieillesse disponible à l'âge terme.

Le Conseil de fondation prend sa décision en tenant compte de la situation financière globale de l'institution de prévoyance.

Taux d'intérêt technique

Le taux technique est le taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actuelle des engagements d'une caisse de pension. Il est censé refléter une espérance de rendement raisonnable sur la fortune de l'institution de prévoyance, déduction faite d'une marge de sécurité. En théorie, il s'agit d'un taux fixant une valeur à moyen et long terme qui ne devrait pas varier chaque année.

Plus ce taux est bas, plus la partie de la fortune de l'institution de prévoyance à allouer aux rentes en cours est importante.

Le taux technique est choisi par le Conseil de fondation sur recommandation de l'expert en caisses de pension. Ce dernier doit respecter la DTA4. La dernière modification de cette directive – élaborée par la Chambre des experts en caisses de pension et élevée au rang de norme par la CHS PP – fixe une borne supérieure au taux technique: au 31 décembre 2019, cette borne supérieure était de 1.83% pour les caisses de pensions utilisant des tables périodiques et de 2.13% en cas d'utilisation de tables générationnelles.

Le Conseil de fondation peut retenir un taux d'intérêt technique supérieur si la situation financière de la caisse le permet.

Taux de conversion

Le taux de conversion permet de convertir, le jour de la retraite, l'épargne accumulée tout au long de la vie active en une rente de vieillesse annuelle.

Dans la LPP, le taux de conversion est actuellement de 6.8%: chaque tranche de 100 000 francs de capital vieillesse disponible donne donc droit à une rente annuelle de 6800 francs, à 65 ans pour un homme ou 64 ans pour une femme.

Dans les institutions de prévoyance enveloppantes, c'est le Conseil de fondation qui fixe le taux de conversion. Ce taux est généralement nettement inférieur à 6.8%, mais les prestations minimales de la LPP doivent restées garanties pour chaque assuré.

Le taux de conversion est mathématiquement lié au taux technique. Le taux technique correspondant à un taux prudent de rendement à long terme attendu sur la fortune de l'institution de prévoyance; plus il est bas, moins on espère de rendement sur le capital vieillesse des rentiers. Il faut donc fixer des rentes de vieillesse plus basses pour que le capital disponible soit suffisant pour servir ces rentes pendant toute la durée de vie prévue à la retraite. Une baisse du taux technique entraîne ainsi plus ou moins rapidement une diminution du taux de conversion.

Taux de projection

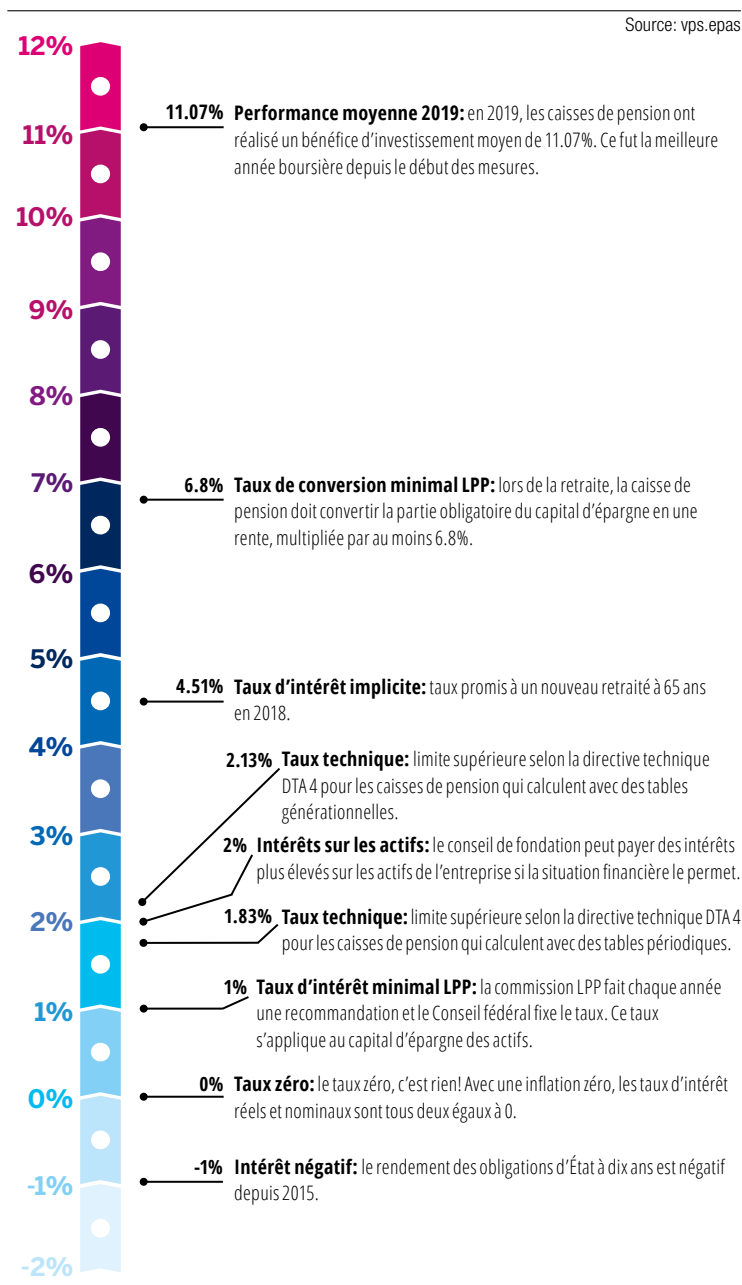
Egalement fixé par le Conseil de fondation, le taux de projection est le taux utilisé pour estimer le capital épargne projeté à l'âge de la retraite et donc la future rente: deux chiffres qui sont mentionnés dans les certificats de prévoyance adressés chaque année aux assurés actifs.

Il s'agit d'un taux fictif et les estimations de rentes ne sont nullement des promesses de prestations.

Les caisses de pensions très prudentes établissent leurs estimations en retenant le taux minimal LPP, d'autres utilisent leur taux technique.

Taux des rentes d'invalidité et des rentes de survivants

Les montants des rentes d'invalidité et des rentes de survivants sont souvent fixés en pourcentage de la rente de vieillesse projetée à terme de l'assuré actif ou de la rente de vieillesse effective si le décès de l'assuré intervient alors qu'il est déjà à la retraite. C'est le Conseil de fondation qui décide des taux des rentes d'invalidité et des rentes



de survivants. Le montant de la rente de conjoint survivant peut, par exemple, être fixée à 60% de la rente de vieillesse de l'assuré. Ces taux sont ensuite inscrits dans le règlement de la caisse de pension.

Taux de cotisations de l'employeur et des employés

Les cotisations à la prévoyance professionnelle sont a minima paritaires, avec un partage à parts égales des cotisations entre l'employeur et l'employé. Le Conseil de fondation est toutefois libre de prévoir dans le règlement de l'institution de prévoyance une participation plus généreuse de l'entreprise, par exemple avec une répartition des cotisations d'un tiers pour l'employé et deux tiers pour l'employeur.

Taux de couverture

Un taux de couverture de 100% signifie qu'une caisse de pensions peut en tout temps faire face à tous ses engagements: servir les rentes en cours et verser les libres passages.

Le Conseil de fondation étant tenu d'agir rapidement en cas de découvert, il doit se préoccuper en permanence du taux de couverture et de la manière dont ce taux est évalué.

Le taux de couverture est en effet lié au taux technique: plus le taux technique est élevé, moins l'institution de prévoyance doit immobiliser de capital pour les rentes en cours et plus son taux de couverture a belle allure. Mais cela peut induire une fausse sécurité si le rendement annuel moyen réalisé sur plusieurs années se révèle inférieur au taux technique.

Le taux de couverture dépend également du niveau de la réserve de fluctuation de valeur puisqu'il n'y a pas de découvert mentionné tant que la réserve de fluctuation de valeurs n'a pas été entièrement dissoute. Un Conseil de fondation avisé veillera donc à constituer une solide réserve de fluctuation de valeurs les bonnes années.

Taux implicite promis aux rentiers

Le taux de conversion utilisé le jour de la prise de retraite d'un assuré pour convertir son capital vieillesse en rente annuelle comprend un taux de rendement implicite garanti sur ce capital vieillesse tout au long de la retraite.

En 2018, avec un taux de conversion de 6.8% dans la LPP, le taux implicite pour un nouveau rentier de 65 ans était de 4.51%.

Le taux implicite promis indirectement aux nouveaux rentiers est souvent supérieur au taux technique de l'institution de prévoyance. Ce taux implicite varie chaque année en fonction, entre autres, de l'espérance de vie à la retraite, mais il peut être calculé pour chaque assuré le jour de la prise de retraite et ne varie plus. Même s'il s'agit d'un taux indirect, le Conseil de fondation devrait le connaître.

Taux correspondant à la règle d'or du 2^e pilier

La règle d'or du 2^e pilier prévoit que la rémunération moyenne des avoirs de vieillesse tout au long de la vie active correspond à la croissance moyenne réelle des salaires. Ce, pour préserver le pouvoir d'achat des futures rentes. Le Conseil de fondation devrait veiller à respecter cette règle d'or.

Taux de remplacement

L'objectif affiché du 1^{er} pilier et du 2^e pilier obligatoires est de permettre «le maintien du niveau de vie antérieur». On considère généralement que ce maintien du niveau de vie est réalisé si le cumul des rentes de l'AVS et de la LPP assurent un taux de remplacement de 60% du dernier salaire.

Avec un taux de conversion de 6.8%, la rente LPP assure quelque 34% du dernier salaire et le cumul avec l'AVS permet de maintenir le niveau de vie. Depuis l'entrée en vigueur de la LPP en 1985, cet objectif d'un taux de remplacement de 60% du dernier salaire a même été dépassé pour la partie obligatoire du 2^e pilier grâce aux généreuses contributions pendant de longues années du 3^e contributeur, soit le rendement de la fortune des caisses de pension.

Pour la prévoyance sur-obligatoire, la situation s'est toutefois sérieusement dégradée ces dernières années en raison de la chute des rendements espérés et des baisses de taux techniques et de taux de conversion qui ont suivi. L'étude 2019 de Swisscanto sur les caisses de pensions relève que depuis 2010 le taux de conversion moyen des IP étudiées est passé de 6.74% à 5.73%, ce qui correspond à une diminution de 15% de la rente de vieillesse, hors mesures financières de compensation telles que des versements de l'employeur à la caisse de pension ou une augmentation des cotisations.

Nul doute que le taux de remplacement du salaire, grand oublié des débats actuels sur la réforme de la prévoyance professionnelle, pourrait redevenir sous peu un thème majeur dans les débats sur l'avenir des retraites.

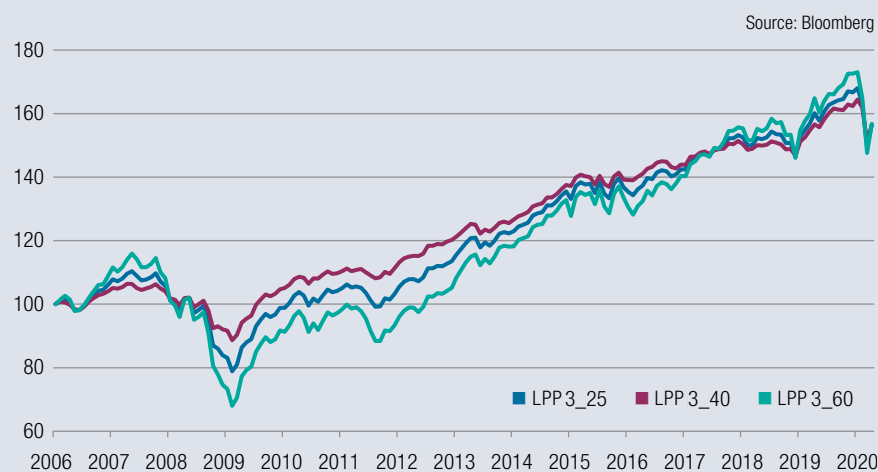
La prévoyance suisse en quatre graphiques

Iwan Deplazes, Head Asset Management, Swisscanto

Pour illustrer la performance à long terme de la fortune de prévoyance suisse investie dans des groupes

de placement mixtes, nous nous appuyons sur les indices Pictet LPP qui sont une référence courante.

Evolution du cours des indices Pictet LPP



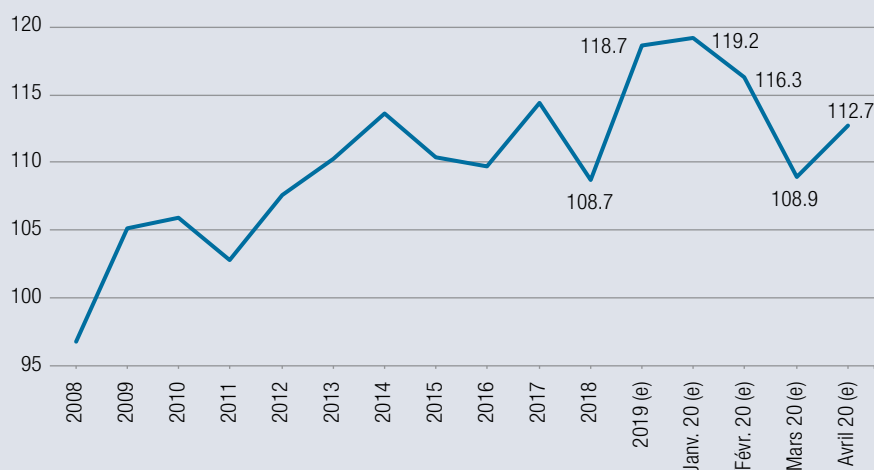
Le graphique présenté ici prend en compte l'évolution des cours jusqu'au 30 avril 2020. Il documente la chute due au coronavirus qui a atteint son plancher le 23 mars 2020, mais la courbe remontante signale aussi que la reprise s'est amorcée depuis. Sur le long terme, la plus grande volatilité du portefeuille à plus forte pondération des actions est clairement visible (courbe verte). Le schéma d'évolution des cours déjà observé lors des années de crise 2008/2009 se répète maintenant sous une forme légèrement atténuée au regard des défis liés au coronavirus. Ce qui intéresse avant tout les investisseurs dans ce contexte, c'est de savoir combien de temps il faudra à la bourse pour se remettre de cette baisse et revenir aux cours d'avant l'éclatement de la crise. Selon la structuration du portefeuille, cette phase de rattrapage durera plus ou moins longtemps. La composition typique des placements d'une caisse de pensions suisse est le mieux répliquée par l'indice LPP 40 auquel il a fallu 3.5 ans pour récupérer tout ce qu'il avait perdu suite à la crise financière.

Fin 2019, les caisses de pensions suisses pulvérisaient un record: leur taux de couverture atteignait un niveau moyen sans précédent de 118.7%. Près de 70% des institutions de prévoyance de droit privé faisaient état d'une couverture de plus de 115% et avaient donc atteint leur degré de couverture cible.

Hélas, la joie face à cette grande robustesse financière n'allait pas durer. L'envolée des bourses internationales s'est poursuivie jusqu'à la prolifération du coronavirus en Chine, mais dès février, les degrés de couverture se repliaient à 116.3% parallèlement à la propagation du virus en Europe. Enfin en mars, le spectre de la récession entraînait une correction massive des cours dans le monde entier et dans son sillage, le degré de couverture des caisses de pensions chutait à 108.9% à fin mars 2020 avant de remonter la pente pour atteindre 112.7% à fin avril.

Approximativement cinq pour cent des caisses de droit privé étaient déjà en découvert à la fin de l'année, malgré un environnement boursier clémente. Un chiffre qui va sans doute encore un peu augmenter maintenant. Il faudra attendre la présentation des comptes annuels 2020 avant de connaître les chiffres exacts.

Degré de couverture moyen pondéré par les actifs des caisses de pensions de droit privé suisses



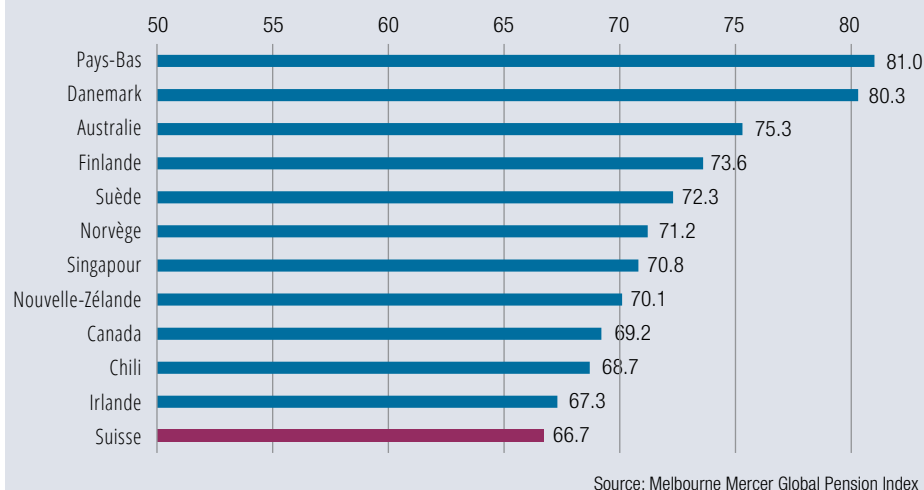
Le cabinet de conseil Mercer analyse régulièrement la capacité de performance des systèmes de prévoyance professionnelle en termes de durabilité, d'adéquation et d'intégrité. En principe, le consultant atteste une grande durabilité et robustesse au système de prévoyance suisse où quelque 1000 milliards de francs ont

été accumulés dans le 2^e pilier, soit près de 150% du produit intérieur brut annuel. C'est considérable, et seulement quelques pays (Danemark, Pays-Bas, Irlande et Canada) ont fait encore mieux. Les Suisses sont même leaders en termes d'avoir moyen par habitant (117 000 dollars) dans les caisses de pensions.

Cependant, on ne peut que s'inquiéter du fait que depuis quelques années, la notation de la Suisse par Mercer ne cesse de dégringoler et qu'elle figure désormais au douzième rang du classement. Cela est dû au fait que jusqu'à présent, toutes les tentatives visant à une réforme incisive du système de prévoyance sont restées infructueuses dans notre pays.

Si l'on regarde les systèmes de retraite des pays les mieux classés par Mercer, on voit très clairement dans quelle direction la Suisse devrait évoluer pour devenir plus efficace en matière de prévoyance vieillesse. Le Danemark et les Pays-Bas, par exemple ont déjà lié l'âge de la retraite à l'évolution de l'espérance de vie réelle. Ainsi, les Danois ont relevé l'âge ordinaire de la retraite de 65 à 67 ans (à partir de 2022). Et les prévisions suggèrent que dès 2035, les Danois devront travailler jusqu'à l'âge de 69 ans, puis jusqu'à 70 ans à partir de 2040, car l'âge de la retraite est ajusté tous les cinq ans en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie. Les Pays-Bas font également preuve de souplesse dans l'application des taux de couverture: si le taux de couverture d'une caisse de pensions est inférieur à 100% pendant une certaine période, les prestations sont réduites en conséquence. Inversement, les assurés pourraient également bénéficier des augmentations correspondantes.

La prévoyance suisse en comparaison internationale: un besoin d'agir a été identifié

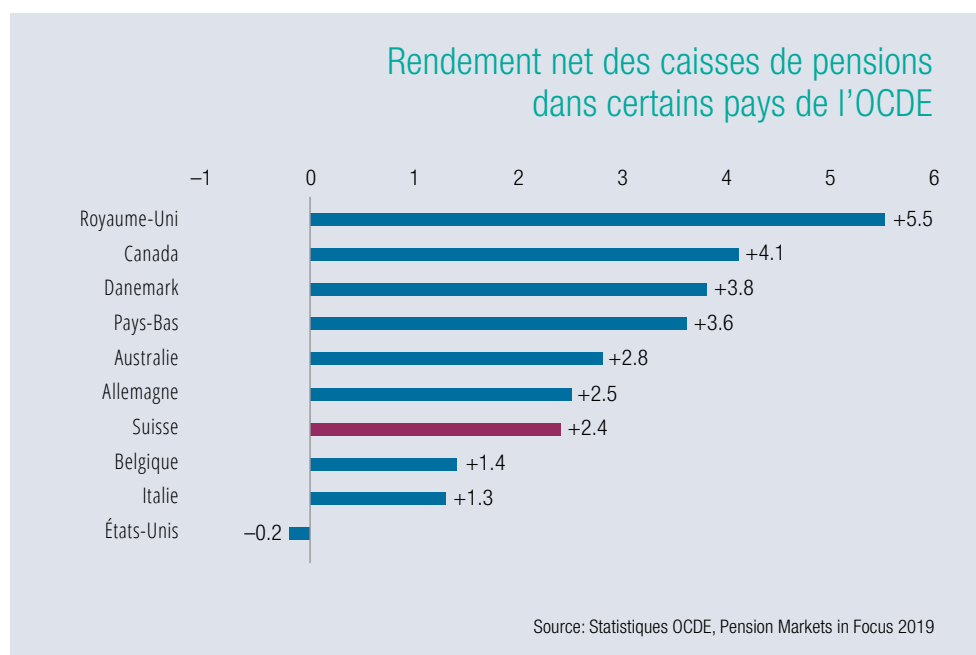


Les efforts de réforme de la prévoyance professionnelle ont jusqu'à présent complètement ignoré le fait que des prestations plus élevées du troisième cotisant – c'est-à-dire de meilleurs rendements sur les actifs gérés par les caisses de pensions – pourraient contribuer de manière significative à alléger la charge du 2^e pilier.

Une comparaison internationale, dans laquelle le cabinet de conseil McKinsey se réfère aux statistiques de l'OCDE, montre que les actifs des caisses de pensions suisses génèrent des rendements relativement faibles. L'étude de McKinsey révèle également qu'en moyenne, les objectifs de rendement ont été manqués de 1.5% par an pendant la période considérée. Si les actifs des caisses de pensions suisses qui s'établissent actuellement à quelque 1000 milliards de francs suisses ne rapportaient qu'un seul pour-cent de plus, comme par exemple aux Pays-Bas, les 10 milliards de rendement supplémentaire en résultant résoudraient d'un seul coup le problème du «subventionnement des aînés par les jeunes».

Mais quels leviers devraient actionner les conseils de fondation et les gestionnaires d'actifs pour aller dans la bonne direction? Voici l'essentiel:

– Le professionnalisme grandissant doit être la priorité absolue dans la gestion d'actifs et le rester. L'introduction d'une réglementation basée sur la «règle



de l'investisseur prudent» au lieu de limites rigides accélérerait sans doute cette évolution désirable.

– La même chose vaut pour la gestion des risques où il faudrait par exemple remettre en question la trop forte concentration sur les placements suisses et en particulier, le trop grand biais domestique dans le segment immobilier.

– Enfin, la transparence à tous les égards consolide la confiance que les caisses de pensions et les destinataires doivent pouvoir placer dans la gestion d'actifs institutionnelle afin de comprendre le rôle crucial du troisième cotisant.

Avez-vous des questions sur le 2^e pilier?

Puis-je placer le libre-passage dans une assurance-vie?

Le confinement des derniers mois a également eu un impact sur les activités de l'Association Renseignements LPP. Il était pratiquement impossible de fournir des informations sur place. Néanmoins, l'association a pu répondre à des questions, que ce soit via Facebook et, plus récemment, également via la consultation Zoom. Deux des questions reçues sont rapidement exposées ci-après.

Question 1:

Mme Grandjean réduit son taux de travail et passe sous le seuil d'entrée LPP. Peut-elle désormais utiliser son capital de libre passage LPP pour un versement unique sur une police d'assurance-vie?

Réponse 1:

La personne qui a renseigné Mme Grandjean a dû la décevoir. Il n'y a pas de motif valable pour un paiement en espèces au titre de l'article 5 de la loi sur le libre passage, même si elle n'est plus assurée dans la caisse de prévoyance. La prestation de sortie (capital retraite) doit rester dans le régime de la prévoyance professionnelle. Elle peut être transférée sur un compte de libre passage ou une police de libre passage. Toutefois, il n'est pas possible de transférer le montant sur une police d'assurance-vie.

Question 2:

Mme Ott aimerait réduire la charge hypothécaire sur sa maison et veut savoir jusqu'à quel âge elle peut faire un versement EPL à cette fin.

Réponse 2:

Mme Ott peut rembourser une partie de son hypothèque. Toutefois, les dates doivent être considérées avec beaucoup d'attention. Un versement anticipé de la prévoyance professionnelle est possible jusqu'à trois ans avant la naissance du droit à une prestation de vieillesse (art. 30c al. 1 LPP). Toutefois, la prestation de retraite ne peut pas prendre naissance uniquement à l'âge ordinaire de la retraite. Si le règlement de la caisse de pension de Mme Ott prévoit un droit à la retraite anticipée, elle doit calculer les trois années précédant cette date. Si Mme Ott a déjà 60 ans, il se peut qu'elle ait manqué la dernière possibilité.



Peter Schneider
Directeur vps.epas

Les membres des commissions de prévoyance sont souvent confrontés à des questions relevant de la prévoyance professionnelle. À cette occasion, nous donnons à l'Association Renseignements LPP la possibilité de répondre à des questions tirées de la pratique.

Veillez envoyer vos questions à
redaktion@vps.epas.ch



vitem's
FONDATION DE PRÉVOYANCE

“La fondation vitem's m'évoque à la fois la sécurité et un rendement nettement au-dessus de la moyenne, ce qui est particulièrement rassurant par les temps qui courent.”

Damien Burdet

employé à la fois dans la maintenance et dans l'animation auprès de la Fondation Saphir



valorisons votre futur

vitem's

Case postale 1215 // 1001 Lausanne

T +41 58 796 32 46 // **F** +41 58 796 33 11

M info@vitem's.ch // **W** vitem's.ch

Actualités



Fondations collectives et communes

Nouvelle étude comparative


Pour la 15^e fois, la société de conseil Weibel Hess & Partner AG a réalisé sur mandat de la «SonntagsZeitung» et de «Finanz und Wirtschaft» un comparatif des caisses de pensions parmi 28 fondations collectives et communes. Outre l'analyse des placements financiers, des bonifications d'intérêts, des taux de conversion et des chiffres-clés des caisses de pensions, l'étude de cette année incluait également un «mystery shopping» avec une demande d'offre pour une PME mystère et ses employés.

 [pensionskassenvergleich.ch](https://www.pensionskassenvergleich.ch)

Changement d'affiliation

Participation du personnel aux décisions

En cas de changement d'institution de prévoyance par l'employeur, les salariés ont un véritable droit de codécision. La résiliation du contrat d'affiliation auprès de la caisse de pensions par l'employeur requiert l'accord préalable du personnel. A défaut, elle n'est pas valable. Selon le Tribunal fédéral (arrêt du 5 mai 2020 9C_409/2019), une information ou une consultation du personnel après la résiliation du contrat ne suffit pas.

 [bger.ch](https://www.bger.ch)

Chômage en Suisse

Un bénéfice solide pour garantir les rentes

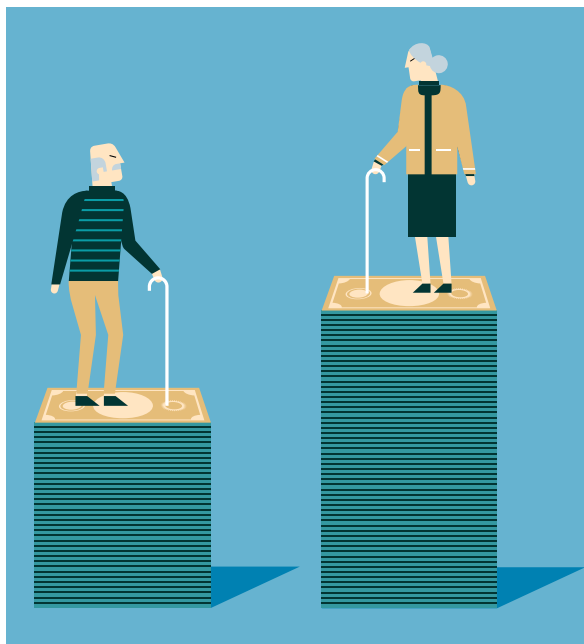
Selon les relevés du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), à fin mai, 155 998 personnes étaient inscrites au chômage auprès des offices régionaux de placement (ORP), soit 2585 de plus que le mois précédent. Le taux de chômage est ainsi passé de 3.3% en avril à 3.4% pour le mois sous revue. Par rapport au même mois de l'année précédente, le chômage a augmenté de 54 628 personnes (+53.9%).

Zone Euro

Légère hausse du chômage

Selon l'Office statistique de l'Union européenne Eurostat, le taux de chômage entre mars et avril a progressé de 0.2 point pour s'établir à 7.3% dans les 19 pays de la zone euro. Les analystes avaient tablé en moyenne sur une hausse nettement plus importante à 8.2%. (ats)

Actualités



Statistique AVS

Augmentation du nombre de rentiers AVS

En décembre 2019, 2 403 800 personnes en Suisse ou à l'étranger ont touché une rente de vieillesse et 196 100 une rente de survivant. Par rapport à l'année précédente, le nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse a augmenté de 1.7%, soit 40 000 personnes. Sur ce chiffre, 11 300 rentes ont été versées à des personnes résidant à l'étranger.

En 2019, les assurés ont versé des cotisations pour un montant de 32.5 mias de francs. La Confédération est la deuxième principale source de financement avec 8.8 mias de francs. Le point de TVA en faveur de l'AVS a rapporté 2.4 mias. Les rentes ont constitué la plus grande partie des dépenses avec 44 mias de francs en 2019. Le reste des dépenses est imputable aux allocations pour impotent, aux mesures individuelles et aux subventions versées à des institutions.

 [bsv.admin.ch](https://www.bsv.admin.ch)

Statistique AI

L'AI enregistre un résultat négatif de 400 millions

En 2019, l'assurance-invalidité fédérale (AI) a octroyé des prestations à environ 438 000 personnes. Avec des dépenses de 9.5 mias, elle a clôturé l'exercice sur un déficit d'environ 0.4 mia (résultat de répartition). Les rentes ont constitué la plus grande partie des dépenses avec 5.4 mias de francs. Sur les 247 000 rentes d'invalidité versées, environ 218 000 l'ont été en Suisse et 30 000 à l'étranger. Les mesures individuelles ont coûté environ 2 mias de francs et ont bénéficié à 211 000 assurés. Les mesures médicales viennent en tête avec 111 000 prestations (essentiellement chez les enfants atteints d'infirmité congénitale), suivies par la remise de moyens auxiliaires à 66 000 personnes. Pour environ 45 000 personnes, l'AI a pris en charge des mesures d'intégration professionnelle à hauteur de 750 mias de francs.

Congé paternité

La majorité est favorable au projet

Selon un sondage de l'institut Link sur mandat de l'association «Le congé paternité maintenant!», les trois quarts des personnes interrogées approuvent le congé paternité. Un millier d'électeurs ont été sondés entre le 20 et le 26 mai. 71% d'entre eux sont d'accord avec un congé rémunéré de deux semaines pour les pères. Environ 16% rejettent totalement le projet.



L'écureuil respire enfin ...

... car les mesures de confinement ont été assouplies. Il est enfin à nouveau autorisé à se déplacer presque librement. L'écureuil utilise la liberté retrouvée pour ramasser des noisettes et trouver quelques nouvelles cachettes pour l'hiver.

L'écureuil était si impatient ...

... d'installer l'application Swiss Covid19 de l'OFSP, pour contenir le virus et prévenir les maladies. La question est de savoir si cette technologie pourrait également être utilisée pour localiser des noisettes enterrées.

L'écureuil est surpris ...

... que le demi-canton urbain de Bâle compte le plus grand nombre de personnes âgées de 100 ans, alors que les statistiques de Mathusalem montrent que le canton montagneux d'Obwald en compte le moins. La ville est-elle propice à la longévité?

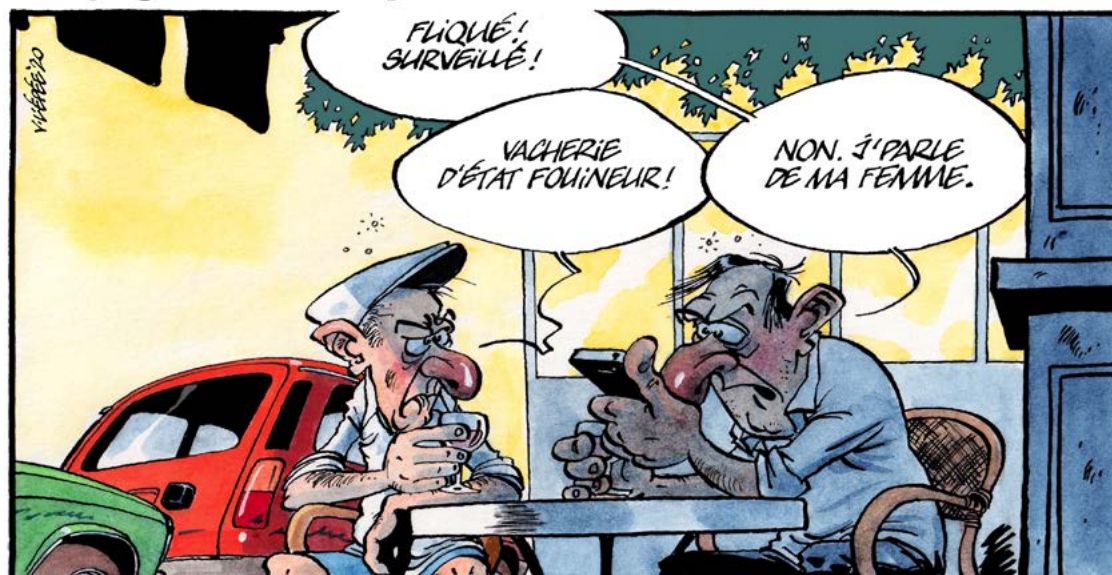
L'écureuil se sent honoré ...

... d'être sous observation spéciale à Lucerne. Dans le cadre d'un projet démarré en juin, les noisetiers et les arbres seront cartographiés afin d'explorer l'habitat de l'écureuil en ville et de créer une carte de propagation. Des volontaires ont été recrutés et formés comme observateurs d'écureuils.

Actualités

Caricature du mois

Traçage numérique



Placements durables

Les investissements durables en forte hausse

Comme le montre l'édition 2020 de «L'étude de marché sur l'investissement durable en Suisse», les capitaux investis de manière durable en Suisse s'élèvent actuellement à 1163 milliards de francs, soit environ un tiers des actifs gérés au niveau local. Les données de marché collectées et analysées par Swiss Sustainable Finance (SSF) indiquent une hausse marquée de 62% par rapport à l'année précédente et confirment ainsi la croissance ininterrompue des placements durables. L'un des principaux moteurs de l'investissement durable reste le thème de la protection climatique, alors que l'Union européenne définit des obligations de reporting nettement plus strictes pour améliorer la transparence dans ce domaine.

Place Financier

La Suisse s'apprête à jouer un rôle de premier plan dans l'investissement durable

Selon l'Association suisse des banquiers (ASB), la place financière suisse est en passe de jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'investissement durable. L'ASB contribue à la réalisation de cet objectif avec une prise de position et un guide pour le conseil des clients privés. La durabilité et l'investissement durable ne sont plus un thème de niche, a souligné le CEO de l'ASB Jörg Gasser. La place financière suisse a «de solides atouts en main pour devenir un pôle international de premier plan en matière de finance durable». (ats)

Suva

Un bénéfice solide pour garantir les rentes

La Suva a clôturé l'exercice 2019 sur un résultat équilibré. Le compte risque présente des recettes de 4.9 milliards de francs pour des dépenses équivalentes, ce qui s'est traduit par un résultat d'exploitation positif de 57.5 milliards de francs. La Suva a enregistré 479 746 déclarations d'accident et de maladie professionnelle en 2019 (+0.9% par rapport à 2018). Sur 1000 assurés à la Suva, 131.3 sont victimes d'un accident durant les loisirs et 84.4 d'un accident professionnel chaque année. Un produit de 4.7 milliards a pu être dégagé sur les valeurs immobilisées de 50.3 milliards de francs, ce qui correspond à une performance de 9.3%. Sur ce montant, 1.8 milliard de francs est affecté aux réserves pour fluctuation de valeur et le reste est utilisé pour l'abaissement du taux d'intérêt technique.

Prévention d'accidents

En Suisse, les grillades causent environ 900 accidents par an

Brûlures, coupures ou piqûres: en Suisse, les grillades sont à l'origine d'environ 900 accidents par an qui coûtent 3 milliards de francs aux assureurs. La Suva met en garde contre les allume-feu liquides et les bouteilles de gaz stockées à la cave. 400 accidents se produisent lors de grillades à l'intérieur et les 500 ont lieu en plein air. Les femmes ne représentent qu'un quart des personnes accidentées. Dans le cadre des grillades à la maison, les parties du corps concernées sont principalement les mains, suivies de la tête, des bras et des jambes. Mais les blessures des amateurs de barbecue sont très loin de se limiter aux brûlures. Lors des grillades organisées en plein air, les piqûres d'insectes ou de tiques et les blessures superficielles sont à peu près aussi fréquentes. La Suva recommande de transporter séparément les couteaux et autres instruments tranchants afin d'éviter les coupures. (ats)



Aperçu des thèmes

Le numéro de septembre aborde le thème «Rentes partenaire et droit des bénéficiaires dans le cadre du 2^e pilier».



vps.epas

vps.epas – Mise au point

Manifestation d'aide à la responsabilité propre dans le 2^e pilier

Vendredi 20 novembre 2020, Yverdon-les-Bains

«vps.epas – Mise au point» est une série de manifestations organisée par vps.epas. Les événements qui se dérouleront en novembre abordent des problèmes et des questions d'actualité concernant les acteurs de terrain et fournissent des suggestions de mise en œuvre. Avec cette série de manifestations, vps.epas se donne pour but de soutenir la responsabilité propre au sein du 2^e pilier.

Mot de bienvenue

Peter Schneider

Actualités

Actualités au niveau de la surveillance

Rosario di Carlo

Actualités au niveau des projets de réformes

Yves-Marie Hostettler

Questions aux intervenants

Anne Yammine

Questions relatives à la gouvernance

Constitution et libération de provisions pour les réductions de taux de conversion et les pertes de retraite

Michèle Mottu Stella

La surmortalité des derniers mois et les hypothèses à long terme d'une caisse de pension

Jean Netzer

Questions aux intervenants

Anne Yammine

Questions d'investissement

Nouveautés de l'ordonnance révisée sur les fondations de placement

Aline Kratz Ulmer

Le monde des investissements après les élections américaines et les paquets d'aide Covid-19

Michel Girardin

Questions aux intervenants

Anne Yammine

Vous trouverez de plus amples informations sur vps.epas.ch. Sous réserve de modifications du programme.

Lieu
Grand Hôtel des Bains
Avenue des Bains 22
1401 Yverdon-les-Bains

Heure
08h30 – 12h45,
suivi par le repas de midi

Renseignements
Simone Ochsenbein
+41 (0)41 317 07 23
so@vps.epas.ch
vps.epas.ch

Coûts, credit points et inscription sur vps.epas.ch

Partenaires/Credit Points

